CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14234 **VALABLE JUSQU'AU** 12/01/2024

ÉDITÉ LE **23/12/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/02/2001
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/03/2019
Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 434 579 850

Siret : **434 579 850 00018**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 49
Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78427567
Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78427567

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : **ATCS**

ZONE ACTIVITES LE VISSOIR
40 BD ANDRE DAUTEL
49800 TRELAZE

Téléphone : 02 41 18 23 30 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : rh@atcs-49.fr

Responsabilité légale :
THIBAULT STÉPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 36 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/12/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	08/09/2021
o Poêle ou insert bois	08/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/12/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/12/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.